

Aux élèves admis en 1^{ère} année

Strasbourg, le 3 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par Vous avez été admis(e) en première année du cycle ingénieur chimiste à l'Ecole européenne de Chimie, Polymères et Matériaux (ECPM) et nous vous en félicitons.

Audrey OLTRA,
Service Scolarité

Tél. : (33) 03 68 85 27 93

ecpm-inscriptions@unistra.fr

La rentrée sera organisée sur deux journées :

- La présentation de l'Ecole, de l'équipe pédagogique et administrative avec appel, aura lieu le **mercredi 3 septembre 2025 dès 13h30 en Amphithéâtre Forestier**. Celle-ci sera suivie d'un test de langues en fin d'après-midi, en vue d'une répartition par groupes de niveau.
- Une journée d'immersion à l'ECPM, avec la présentation des services de l'ECPM, sous forme d'ateliers, se déroulera le **jeudi 4 septembre** de 8h30 à 15h (accueil à 8h30 en Amphithéâtre Forestier), puis à partir de 16h, aura lieu la présentation des associations des étudiants de l'ECPM.

Des cours **intensifs d'anglais (gratuits)** sont programmés **du 27 août au 2 septembre 2025 (demi-journée)** et votre présence est vivement conseillée. Un planning est disponible via: <https://ecpmlangues.unistra.fr/rentree-2025-ingenieur.html>. Merci de bien vouloir confirmer votre participation avant le 22 août, auprès du professeur de langues, M. Ian Offord, par e-mail à l'adresse suivante : ian.offord@unistra.fr

À l'ECPM les tablettes numériques sont utilisées dans les enseignements de cycle ingénieur.

À la rentrée prochaine, **il est demandé à chaque élève de s'équiper d'une tablette Apple modèle iPad**. Si vous ne possédez pas d'équipement, il faudra vous équiper d'un iPad (10^{ème} ou 9^{ème} génération au minimum) ; wifi, avec 32 go de stockage minimum. Si vous possédez déjà un iPad, vérifiez qu'il correspond au minimum à l'un des modèles suivants : iPad (10^e ou 9^e génération), iPad Air (M2 ou 6^e génération), iPad pro (M4 ou 5^e génération). Nous vous conseillons de compléter votre équipement d'une coque anti-choc (TP chimie/physique) et d'un stylet performant (de type Apple pencil). Un prêt de tablette peut être envisagé sous conditions (voir site ECPM).

Pour information : Apple propose des tarifs aux étudiants inscrits à l'université, disposant d'une adresse de messagerie universitaire (informations [sur le site dédié](#))

INSCRIPTION DANS LA FORMATION

25 rue Becquerel
F-67087 Strasbourg Cedex
Tél. : (33) 03 68 85 26 00
<http://ecpm.unistra.fr/>

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la loi prévoit une Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) dont tous les étudiants doivent s'acquitter chaque année universitaire, au préalable de l'inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Son montant est de 105€. Seuls les étudiants boursiers Crous sont exonérés mais devront tout de même faire les démarches nécessaires pour pouvoir justifier de leur exonération.

Pour vous acquitter de la CVEC (que vous en soyez exonéré ou non), rendez-vous sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> afin d'obtenir votre attestation qui vous permettra ensuite de vous inscrire à l'école. Vous trouverez également sur ce site toutes les informations relatives à la CVEC. Une fois cette étape effectuée, vous pourrez procéder à votre inscription administrative en ligne sur le site de l'Université de Strasbourg **entre le 3 juillet et le 31 août 2025 :**

- **Pour les candidats(tes) admis(es) sur titre via ECANDIDAT***

<http://inscriptions.unistra.fr> : 2^{ème} étape -> S'inscrire administrativement pour 2005-2026

-> Soit Première inscription à l'Université de Strasbourg -> Je souhaite m'inscrire intégralement en ligne pour la première fois à l'Unistra et j'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site -> Entrez votre identifiant et date de naissance et commencez votre inscription en ligne

Votre identifiant est le code d'accès qui vous a été envoyé par mail via l'interface ECANDIDAT.

-> Soit vous êtes issu(e) d'une formation de l'Université de Strasbourg -> Réinscription à l'Université de Strasbourg -> Je souhaite me réinscrire intégralement en ligne à l'Unistra et j'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site -> Entrez votre numéro étudiant et commencez votre réinscription

- **Pour les élèves issus(es) des Concours Communs INP, Pass ingénieur, ATS, CITI et les élèves issus(es) des cycles préparatoires intégrées FGL***

Pour les élèves issus du CPI Strasbourg : <http://inscriptions.unistra.fr> -> Réinscription à l'Université de Strasbourg

Pour les autres : <http://inscriptions.unistra.fr> -> Première inscription à l'Université de Strasbourg -> Je souhaite m'inscrire intégralement en ligne pour la première fois à l'Unistra et j'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site -> Entrez votre identifiant et date de naissance et commencez votre inscription en ligne

Votre Identifiant de connexion est le numéro que vous allez recevoir par mail de l'Université de Strasbourg (code à plusieurs chiffres commençant par IG) – entre le 4 et le 25 juillet (pour les issus CPI, CITI et ATS) - entre le 5 août et le 26 août pour les réponses 'oui' aux appels du 29/07 et 01/08 - entre le 28 août et le 5 septembre pour les 'oui' aux appels des 26/08, 02/09 et 05/09 ;

*A la fin de votre inscription en ligne, vous devrez impérativement scanner les documents qui vous seront demandés pour les transférer en version électronique selon la procédure qui vous sera indiquée. **Aucun document papier ne sera traité par courrier.** Lorsque votre inscription sera validée par nos services (paiement effectué et toutes pièces justificatives enregistrées), vous pourrez imprimer un certificat de scolarité dans votre E.N.T/Ernest (portail numérique de travail) que vous devrez activer (accessible via la page d'accueil du site de l'Unistra).

Les documents qui vous seront demandés sont :

- une photo d'identité de bonne qualité format : JPG, JPEG, PNG (**PAS DE PDF**)

La photo d'identité doit respecter les mêmes normes qu'une photo d'identité classique :

Fond uni, de couleur claire, Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, Le visage doit être dégagé ; les lunettes de vue ne doivent pas masquer le visage

Pour les autres documents administratifs : JPG, JPEG, PNG OU PDF :

- copie de la carte d'identité (Recto et Verso sur le même fichier) ou passeport en cours de validité
- Votre attestation conditionnelle de bourse. Si vous souhaitez bénéficier de l'exonération des frais d'inscriptions, il est impératif que votre dossier CROUS soit à jour et que l'ECPM figure dans l'un des vœux que vous avez saisis. En effet, notre application d'inscription est connectée avec celle du CROUS et l'exonération ne pourra se faire automatiquement qu'à cette condition.
- Copie du Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (Attestation JDC).
- Dernier diplôme obtenu (bac, licence ou attestation CPGE) ou dernier relevé de notes dans certains cas

Si vous avez rencontré un problème lors de l'inscription en ligne ou n'avez pas reçu de code d'accès « Identifiant IG » de l'Unistra, tenez-nous au courant. Dans tous les cas ne vous inquiétez pas ; votre place à l'école est réservée. On pourra vous donner un rendez-vous à la rentrée pour finaliser les démarches si besoin.

Concerne tous les futurs(es) élèves :

Le montant des droits d'inscription en école d'ingénieur est de 628€. Les boursiers CROUS sont exonérés de ces frais (à condition que le dossier de demande de bourse soit bien validé par le Crous). Vous aurez la possibilité de payer :

- en ligne par carte bancaire (conseillé pour plus de rapidité et facilité de gestion). Ce mode de paiement vous permet de choisir également un règlement en plusieurs fois ;
- par virement (coordonnées bancaire indiquées à la fin de l'inscription)
- ou d'envoyer un chèque, libellé au nom de l'Agent Comptable de l'Unistra.

Important : Ne payez l'inscription que si vous êtes sûr(e) de venir à l'ECPM. Une procédure de remboursement peut être lourde et tardive.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en tant qu'étudiant(e) inscrit(e) à l'Université vous devez impérativement **être couvert par une assurance Responsabilité Civile**. Nous ne demanderons pas de justificatif pour cela, mais n'oubliez pas de contracter cette assurance qui pourra vous être utile en cas de problème.

La carte étudiante « Pass Campus » qui vous permettra, entre autres, d'accéder au restaurant universitaire, vous sera distribuée à l'école à la rentrée. En attendant vous pourrez accéder au restaurant universitaire avec l'application izly sur votre téléphone, une fois votre inscription validée.

Afin de vous aider dans vos diverses démarches, des informations sur les logements sont à votre disposition sur le **site de l'Université de Strasbourg Rubrique Vie des campus-Logement** :

<https://www.unistra.fr/vie-des-campus/logement/je-suis-etudiant/je-cherche-un-logement#c142061> L'école ne dispose pas de chambres d'étudiants ni d'internat.

Exemples de résidences étudiantes les plus proches :

CROUS : Résidence Les Houblonnières, Résidence Gallia...

Privés : Stud'city Schiltigheim, Studéa Strasbourg Rieth, Les Estudines Strasbourg Gare...

Pour des infos sur logements ou les activités, vous pouvez également contacter le bureau des élèves : ecpm-bde@unistra.fr ou sur leur page Facebook :

<https://www.facebook.com/bde.ecpm?fref=ts>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service scolarité au 03 68 85 26 07 (Mme LUDWIG) ou 03 68 85 26 54 (Mme CUZIN) jusqu'au 30 juillet - et au 03 68 85 27 93 (Mme OLTRA) à partir du 18 août- par mail : ecpm-inscriptions@unistra.fr

Attention : Le service de scolarité est fermé du 31 juillet au 18 août 2024. Pendant la période de fermeture, vous pouvez contacter l'Assistance-Inscription de l'Université en cas de problème : <http://assistance-inscription.unistra.fr>

Informations spécifiques à l'attention des étudiant(e)s internationaux hors programme d'échange académique

- **Attention** : Depuis l'année dernière, **les étrangers de nationalité extra-communautaires sont assujettis aux droits différenciés d'un montant de 3.941,00 €**. Au moment de l'inscription en ligne, l'Université de Strasbourg vous demande de régler d'abord les droits nationaux simples de 628,00 € (<https://www.unistra.fr/formation/admission-inscription-et-scolarite/inscription-a-luniversite/droits-dinscription>) Suite à la validation de cette inscription, un message indique les démarches complémentaires à accomplir pour le règlement du solde (le paiement en une fois ou en 3 fois sera proposé).
- Avant votre séjour, nous vous invitons à consulter toute la réglementation mise en place dans vos consulats de votre pays d'origine en vue de votre voyage
- Certaines exceptions peuvent entraîner une exonération totale ou partielle. Dans tous les cas, veuillez contacter le service des relations internationales de l'école à l'adresse suivante : ecpm-international@unistra.fr afin qu'ils puissent vous renseigner sur les informations spécifiques aux étudiants étrangers (inscription administrative, paiement ou exonération, parrainage, journée d'accueil, guide, logement...)

En attendant d'avoir le plaisir de vous accueillir, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Sabine CHOPPIN

Directrice des Etudes du cycle ingénieur chimiste

S. Choppin 